

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE TASSO (Corse-du-Sud)

Date de l'acte : 26 décembre 2018

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Olivier LE HAY**, Notaire Associé à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de Madame Marie, Adélaïde **TOMI**, retraitée, veuve, non remariée, de Monsieur André CAILLETAUT, demeurant à GROSSETO PRUGNA (Corse-du-Sud) 515, bd Rive Sud - PORTICCIO, née à MONDOVI (ALGERIE) le 8 mai 1917, décédée à GROSSETO-PRUGNA (Corse-du-Sud), le 16 octobre 2010.

Portant sur les biens suivants :

Sur le territoire de la Commune de TASSO (Corse-du-Sud)

- Une maison sise Ldt "Chiosa di Chiesa" cadastrée Sect°B n°225 pour 54ca.

- Diverses parcelles de terre cadastrées Sect°B n° 56 "Fontana di Sopra" pour 19ca ; Sect°B n°57 "Fontana di Sopra" pour 02a 90ca ; Sect°B n° 59 "Fontana di Sopra" pour 20a 78ca – Sect°B n°72 "Palmenti" pour 29 a 65ca ; Sect°B n°73 pour 10a 76ca – Sect°B n°110 "Le Village" pour 01a 40ca – Sect°C n° 49 "Mezza Via" pour 04a 91ca – Sect°C n°324 "Orziolo" pour 05a 56ca ; Sect°C n°325 Orziolo pour 18a 53ca ; Sect°C n°326 Orziolo pour 06a 22ca,

- Une surface de 55a 05ca à prendre dans une parcelle (BND) sise "Nivali Vecchi", cadastrée Sect°C n°24 pour 01ha 10a 11ca.

- Une surface de 28a 88ca à prendre sur une parcelle (BND) sise "Chiostrone", cadastrée Sect°C n°57 pour 57a 76ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptive.spadonietassocies@notaires.fr

Pour avis
Maître Olivier LE HAY,
Notaire Associé